



Université de Bourgogne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECHERCHE PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

COLLÈGE 5 : INGÉNIEURS ET TECHNICIENS - COLLÈGE UNIQUE

SCRUTIN DU 30 JANVIER 2024

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du COLLÈGE 5 :
INGÉNIEURS ET TECHNICIENS - COLLÈGE UNIQUE

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	3
Inscrits	763
Votants	316

Taux de participation	
Votants / Inscrits	41,42%

Suffrages à déduire	26
---------------------	----

Total des suffrages exprimés	291
------------------------------	-----

Quotient électoral	97
(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Ensemble pour une université européenne et engagée	93	0	93	1	1
SNASUB FSU	96	0	96	1	1
SNPTES A&I UNSA	102	1	5	0	1
Total	291	1	194	2	3

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Listes	Elus
Ensemble pour une université européenne et engagée	Eve RIGAL
SNASUB FSU	Stéphanie BARILLOT
SNPTES A&I UNSA	Yves BALLAY

Fait à Dijon, le 2 février 2024

Le Président de l'Université de Bourgogne.

Les membres du Comité
Electoral Consultatif.